

Image not found or type unknown



Reparation et charge de loyer

Par **brigitte**, le **01/09/2010** à **14:47**

Bonjour, rnje voudrais savoir qui du locataire ou du propriétaire doit changer un robinet de cuisine qui ces fendu j'ai acheter le robinet les tuyaux mis par le propriétaire sont plus long et rien de ce que j'ai acheter ne va qui doit payer le plombier pour tous refaire merci de votre réponse en sachant que nous avons appeler le propriétaire que l'on attend toujours

Par **mimi493**, le **01/09/2010** à **15:33**

Si une réparation est à la charge du propriétaire, c'est à lui de la faire, à lui d'acheter le matériel.rnSi vous faites, de votre propre chef, la réparation, sans son autorisation, c'est toujours litigieux.

Par **brigitte**, le **01/09/2010** à **15:37**

merci